

19, Boulevard de la Cense 1410 Waterloo
(Parking aisé à l'arrière)

☎ 02.351 51 00 ☎. 02.351 67 87

info@patrimonia.biz www.patrimonia.biz

Nous sommes à votre disposition :
du Lundi au Samedi sur Rendez-vous

Pour les opérations courantes, nos bureaux sont
accessibles du Lundi au Vendredi de 10h à 14h.

Agent Bancaire Record n° 26139-1 CBFA 49.851
TVA BE 451.112.941 RC Nivelles 074813

Waterloo, le 20.12.2005

A l'attention de la clientèle

Taxation des Contrats d'Assurance

Branche 21 - 23

Chère Cliente, cher Client,

Si vous n'en aviez pas encore pris connaissance par la presse, je tiens à vous informer que le Gouvernement belge a pris une série de mesures visant à assurer l'équilibre budgétaire de la Belgique en 2006. Sous réserve de l'approbation du Sénat de la « loi-programme » et de la publication au Moniteur Belge, ces mesures devraient entrer **en vigueur au 1^{er} janvier 2006**.

Cette loi dispose entre autres que les contrats d'assurances-vie conclus par des personnes résidant en Belgique seront assujettis au paiement **d'une taxe indirecte (taxe assimilée au timbre) de 1,10%** et ce indépendamment du lieu d'établissement de la compagnie d'assurances (en Belgique ou à l'étranger).

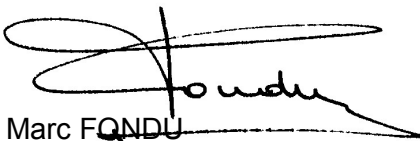
Ceci signifie concrètement **qu'à partir du 1er janvier prochain**, la taxe de 1,10% sera prélevée par les compagnies Belges & étrangères pour chaque prime versée et ce, que ce soit sur un nouveau contrat d'assurance-vie ou sur un contrat d'assurance-vie existant conclu avant le 1er janvier 2006.

Il est important de souligner que cette taxation viendra en sus de la structure des frais habituels.

Pour les clients Paneurolife : actuels & futurs - Un avantage pour vous.
PanEuroLife prendra à sa charge 0,25% de la taxe de 1,10% et ce pour tous les versements effectués durant les mois de janvier et février 2006.

N'hésitez pas à me contacter pour obtenir toutes les précisions et tous les éclaircissements complémentaires que vous jugeriez utiles. D'ores et déjà, je puis vous assurer que je mettrai tout en œuvre pour continuer à bien vous informer.

Demeurant à votre entière disposition, recevez, chère Cliente, cher Client, l'expression de mes meilleures salutations.



Marc FONDU
Gérant